



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice et du sport
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Direction de la sécurité, de la justice
et du sport DSJS
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03
www.fr.ch/dsjs

—
Réf: RC/MiM
T direct: +41 26 305 14 03
Courriel: dsjs@fr.ch

Aux organes consultés selon liste annexée

Fribourg, le 6 juillet 2022

Consultation relative à l'avant-projet de loi sur l'imposition des bateaux (LIB)

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 4 juillet 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'imposition des bateaux et du rapport explicatif qui l'accompagne.

Par motion déposée et développée le 2 mars 2021, les députés Eric Collomb et Hubert Dafflon ont demandé une refonte des critères d'imposition des bateaux. Il est attendu un système d'imposition reposant sur deux piliers : une taxe de base et une taxe environnementale. Il est également souhaité que la masse fiscale actuelle soit réduite au profit de motorisations respectueuses de l'environnement et de bateaux dont l'imposition est beaucoup plus élevée en comparaison nationale.

Dans la mesure où la loi actuelle date de près de 50 ans, il est proposé de la réviser totalement, afin de garantir la clarté et la cohérence.

Il est ainsi prévu une simplification du système d'imposition et l'introduction de mesures incitatives pour les motorisations respectueuses de l'environnement. Il est proposé d'imposer le parc des bateaux de plaisance au moyen d'un impôt de base progressif selon la longueur ainsi qu'une imposition progressive en fonction de la puissance du ou des moteurs. Un tel système est pratiqué avec succès dans d'autres cantons (BE, VS, LU, NW). Une réduction fiscale pour les moteurs électriques ou à hydrogène est prévue. De plus, des motorisations de ce même type avec une faible puissance sont exonérées. La pression fiscale est également allégée, la masse fiscale passe de 2,5 millions à 2 millions de francs.

Vous trouverez en annexe l'avant-projet de loi et son rapport explicatif. Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat à l'adresse www.fr.ch/consultations.

Nous vous serions reconnaissant de prendre formellement position sur cet avant-projet et vous prions d'adresser votre réponse **jusqu'au 15 octobre 2022** sous forme électronique à l'adresse dsjs@fr.ch.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Romain Collaud
Conseiller d'Etat

Annexes mentionnées